

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../F/2017 POUR LA FOURNITURE DES CLES D'ACTIVATION (RENOUVELLEMENT DES MISES A JOUR) DE L'ANTIVIRUS "KASPERSKY TOTAL SECURITY FOR BUSINESS" DE L'OBR

Date de Publication : 30/03/2017

Date d'ouverture des offres : 03/05/2017

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **la fourniture des clés d'activation (renouvellement des mises à jour) de l'antivirus Kaspersky Total Security for Business** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2017.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué **d'un seul lot.**

5. Délai d'exécution

Les clés d'activation seront fournies et installées dans soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. L'activation de cette clé sera faite à l'expiration de la clé actuellement utilisée, c'est à dire le 11 janvier 2018.

Cependant, la durée du service de mises à jour automatiques est d'une année à compter du lendemain de la date d'expiration du service actuel de l'antivirus de l'OBR. Les quantités nécessaires sont indiquées dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridique, technique et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **03./05./2017** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/M.T./F/2017, A n'ouvrir qu'en séance publique du 03./05./2017, à 10h 30'.**

9. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu le **03./05./2017 à 10 h 30'** dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 1^{ère} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité et ne sera pas considéré pour l'analyse.

10. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **Un Million de Francs burundais (1.000.000 FBU)** est exigée.

L'absence de cette garantie bancaire entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **24/3./2017**

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Frédéric MANIRAMBONA

